



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 7 novembre 2016, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents Monsieur Gilles Couture, maire
 Madame Manon Belzile, conseillère
 Messieurs Claude Boucher, conseiller
 Marco Morin, conseiller
 Bertrand Thériault, conseiller

Sont absentes Mesdames Marie-Hélène Caron, conseillère
 Mélanie Leblond, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-11-274

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Transfert de crédits
 - 3.6 États comparatifs des activités financières et des activités d'investissements pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016
 - 3.7 Présentation de la liste des comptes à recevoir
 - 3.8 Rapport du maire
 - 3.9 Adoption du règlement numéro 453-16 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 448-16 concernant les limites de vitesse dans le 3e Rang Sud-du-Lac, le chemin du lac Saint-François et le chemin Taché Ouest
 - 3.10 Avis de motion pour l'abolition d'une partie d'un ancien chemin du Rang 2 du cadastre du Canton de Demers
 - 3.11 Demande de certificat d'autorisation - Réfection des installations sanitaires du camping municipal - Autorisation de signature
 - 3.12 Location de salles pour la Table Famille des Cinq Cantons, pour les Cuisines collectives et pour la distribution des Paniers de Noël
 - 3.13 Feuillet paroissial 2017 - Espace publicitaire
 - 3.14 Demande de commandite - Élèves des équipes du programme-études hockey des Sphinx de l'École de Rivière-du-Loup
 - 3.15 Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Acheminement des ressources en incendie
 - 4.2 Approbation des Plans PC4 relatifs aux travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et de voirie
 - 4.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales
 - 4.4 Soumissions pour le sel de déglacage - Saison 2016-2017
 - 4.5 Soumission pour le diésel - Année 2017



- 4.6 Soumissions pour le matériel de sablière et la location de machinerie
- 4.7 Demande de l'entreprise Marchand Général de St-Hubert Inc. - Enlèvement de la neige
- 4.8 Achat d'un ordinateur pour l'usine de filtration
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ - M. Alexandre Ouellet
 - 5.2 Mandat à un avocat - Immeuble situé au 75, chemin Taché Est
 - 5.3 Mandat pour une étude de concepts pour la reconstruction du barrage sous la forme d'un déversoir
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Ménage du Centre des loisirs
 - 6.2 Achat d'une caisse enregistreuse
 - 6.3 Club de patinage artistique "Illusions" de St-Hubert
 - 6.4 Affiche publicitaire année 2017 - Demande des Tapageurs de St-Hubert Inc.
 - 6.5 Party de Noël des entreprises - Demande du gymnase
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement du personnel saisonnier et sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 7.2 Invitation à participer à un atelier de discussion sur les services de proximité
 - 7.3 Party de Noël pour les élus et le personnel de la municipalité
 - 7.4 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-11-275

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 3.3.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de mesdames Manon Belzile, Marie-Hélène Caron et Mélanie Leblond conseillères ainsi que celles de messieurs Claude Boucher et Bertrand Thériault, conseillers.
- 3.3.2 Reçu de la MRC de Rivière-du-Loup, le certificat de conformité relatif à notre règlement numéro 451-16.



3.3.3 Correspondance du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, demandant notre collaboration pour la protection et la mise en valeur du patrimoine de notre municipalité. Il nous demande d'informer le Ministère quand un immeuble d'intérêt patrimonial situé à l'intérieur des limites de notre territoire, qui ne possède pas de statut juridique, est mis en vente ou est susceptible d'être détruit, que cet intérêt se situe à l'échelle nationale, régionale ou locale. Monsieur Fortin apprécierait également qu'on informe le Ministère lorsqu'une église prévoit fermer ses portes, ou encore lorsque sa démolition est envisagée.

2016-11-276

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois d'octobre 2016, pour un total de 60 713,34 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2016 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

| | <u>Total</u> |
|---|--------------|
| a) Dépenses d'administration et autres départements : | 2 355.00 \$ |
| b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu : | 2 597.52 \$ |

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 146 874,07 \$ tel qu'inscrit au registre des achats du 31 octobre 2016, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 octobre 2016 au montant de 146 874,07 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-277

3.5. TRANSFERT DE CRÉDITS

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du «Journal du budget révisé» les informant des transferts de crédits à faire au budget 2016, dont le total des transferts totalise un montant de 162 944,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser le transfert de crédits totalisant un montant de 162 944,00 \$ à même le budget 2016, tel que présenté au conseil par le «Journal du budget révisé 1 (157 778 \$) et 2 (5 166 \$)».

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-11-278

3.6. PRÉSENTATION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

La directrice générale a remis à chacun des membres du Conseil municipal, une copie de la liste de tous les comptes à recevoir en date du 7 novembre 2016. Le total des montants à recevoir est de :

| Description | Courant | 1 an | 2 ans | 3 ans | Intérêts | Total |
|-------------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|------------|
| Taxes | 69 887 \$ | 4 542 \$ | 2 146 \$ | 3 319 \$ | 3 283 \$ | 83 178 \$ |
| Divers | 18 858 \$ | 1 100 \$ | - | 21 654 \$ | 17 777 \$ | 59 388 \$ |
| Total | 88 745 \$ | 5 642 \$ | 2 146 \$ | 24 973 \$ | 21 060 \$ | 142 566 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'envoyer une lettre à chacune des personnes et/ou entreprises endettées envers la municipalité comportant un solde supérieur à 200,00 \$ intérêts inclus concernant l'année 2016. Pour les années antérieures à 2016, une lettre sera transmise à chacune des personnes et/ou entreprises endettées envers la municipalité comportant un solde supérieur à 50,00 \$.

Dans la lettre qui sera transmise aux personnes et/ou entreprises, il leur sera mentionné qu'elles devront payer leur compte (années 2016 et antérieures s'il y a lieu) dans un délai d'un (1) mois après l'envoi de ladite lettre, sinon des procédures judiciaires seront intentées.

La lettre sera transmise par voie enregistrée pour les montants à recevoir égaux ou supérieurs à 500,00 \$ intérêts inclus. Pour les montants inférieurs à 500,00 \$, une lettre (ordinaire) sera transmise.

De plus, dans la lettre, il sera mentionné qu'aucune entente ne pourra être prise et que les montants devront être encaissés en totalité par la municipalité à la date mentionnée.

Par ailleurs, lorsque le délai d'un (1) mois sera écoulé, la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats est mandatée pour transmettre une mise en demeure aux contribuables dont les taxes demeurent impayées à l'égard de la municipalité. De plus, si les taxes demeurent impayées après le délai prévu dans la mise en demeure, la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats est mandatée pour entamer les procédures appropriées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.7. ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du document présentant les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales et des activités d'investissements à des fins fiscales, et ce, pour la période 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016.

3.8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire nous fait la lecture de son rapport annuel. Celui-ci sera inclus dans le journal le Saint-Hubert en bref, du mois de décembre 2016.



2016-11-279
Règl 453-16

3.9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 453-16 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-16 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LE 3E RANG SUD-DU-LAC, LE CHEMIN DU LAC SAINT-FRANÇOIS ET LE CHEMIN TACHÉ OUEST**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le règlement numéro 453-16 abrogeant et remplaçant le règlement 448-16 soit adopté et qu'en conséquence le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse dans le Troisième Rang Sud-du-Lac, le chemin du Lac Saint-François et le chemin Taché Ouest.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 270 "Règlement relatif à la circulation au lac Saint-François" adopté le 16 mars 1999 ainsi que le règlement numéro 448-16 "concernant les limites de vitesse dans le 3^e Rang Sud-du-Lac, le chemin du Lac Saint-François et le chemin Taché Ouest".

ARTICLE 3 LIMITE DE VITESSE

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

1. Excédant 70 km/h sur le chemin du Troisième Rang du Sud-du-Lac sur toute sa longueur, soit sur une longueur approximative de 6,3 km, tel que précisé à l'**Annexe A**;
2. Excédant 70 km/h sur le chemin du lac Saint-François, de l'intersection du chemin Taché Ouest jusqu'à la fourche, soit sur une longueur approximative de 1,49 km, tel que précisé à l'**Annexe B**;
3. Excédant 50 km/h sur le chemin du lac Saint-François, soit à partir de la fourche jusqu'à la limite dudit chemin, sur une longueur approximative de 5,2 km, tel que précisé à l'**Annexe C**;
4. Excédant 90 km/h sur le chemin Taché Ouest, soit à partir de l'intersection de la route 185 jusqu'à la limite Est de la propriété située au 138 (Les Tapageurs de St-Hubert), sur une longueur approximative de 16,2 km, tel que spécifié à l'**Annexe D**;
5. Excédant 70 km/h sur le chemin Taché Ouest, soit à l'extrémité Est de la propriété située au 138, jusqu'à la limite Ouest de la propriété située au 93 chemin Taché Ouest, tel que spécifié à l'**Annexe E**;
6. Excédant 50 km/h sur le chemin Taché Ouest, soit à partir de la limite Ouest de la propriété située au 93, chemin Taché Ouest, jusqu'à l'intersection des rues Principales Nord et Sud, tel que spécifié à l'**Annexe E**.



ARTICLE 4 **SIGNALISATION**

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

ARTICLE 5 **SANCTION**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière;

ARTICLE 6 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports du Québec publié à la Gazette officielle du Québec.

ANNEXES

- Annexe A :** Plan de signalisation pour le chemin du 3^e Rang Sud-du-Lac, soit à partir de l'intersection du chemin Taché ouest jusqu'au bout du rang entretenu par la municipalité, soit sur une longueur approximative de 6,3 km.
- Annexe B :** Plan de signalisation pour le chemin du lac Saint-François (partie 1), soit à partir de l'intersection du chemin Taché Ouest jusqu'à la fourche, soit sur une longueur approximative de 1,49 km.
- Annexe C :** Plan de signalisation pour le chemin du lac Saint-François (partie 2), soit à partir de la fourche jusqu'à la limite du chemin entretenu par la municipalité, sur une longueur approximative de 5,2 km.
- Annexe D :** Plan de signalisation pour le chemin Taché Ouest (partie 1), soit à partir de l'intersection de la route 185 jusqu'à la limite Est de la propriété située au 138 (Les Tapageurs de St-Hubert), sur une longueur approximative de 16,2 km.
- Annexe E :** Plan de signalisation pour le chemin Taché Ouest (partie 2), soit la section située partant de l'extrémité Est de la propriété située au 138 jusqu'à l'intersection des rues Principales Nord et Sud.
- Annexe F :** Plan d'information

Annexe F : Plan d'information

En plus de l'installation de la signalisation prévue aux "**Annexes A, B, C, D et E**" du présent règlement et l'utilisation de panneaux "Nouvelle vitesse" D-40-P-2, la Municipalité compte prendre les mesures suivantes afin de bien informer la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup des changements apportés aux limites de vitesse sur le territoire de la municipalité. Ces mesures seront appliquées dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

7. Publication d'un document d'information dans le "Journal municipal Saint-Hubert en Bref"

Suivant l'entrée en vigueur du règlement 453-16, la Municipalité fera paraître dans le "Journal municipal Saint-Hubert en Bref", une publicité informant la population de l'entrée en vigueur du règlement, des modifications apportées aux limites de vitesse sur le territoire ainsi que les objectifs visés par ces modifications.

Ce journal municipal est diffusé gratuitement par voie de circulaire sur tout le territoire de la municipalité et transmis également à chaque adresse civique des contribuables résidant à l'extérieur. Ce journal est diffusé également sur notre site Internet.

Afin d'assurer la meilleure diffusion possible du nouveau règlement concernant les limites de vitesse, un rappel suivra dans l'édition suivant la publication du premier article;



8. Accessibilité sur notre site Internet du règlement 453-16 et des Annexes démontrant le plan des limites de vitesse

Dès l'entrée en vigueur du règlement 453-16, celui-ci incluant le plan des chemins avec les limites de vitesse modifiées par le règlement sera accessible sur notre site Internet.

9. Avis public de l'entrée en vigueur du règlement 453-16

Suivant les dispositions du *Code municipal*, l'entrée en vigueur du règlement 453-16 fera l'objet d'un avis public qui sera affiché à l'édifice municipal ainsi qu'à un autre endroit sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de motion

3.10. AVIS DE MOTION POUR L'ABOLITION D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN DU RANG 2 DU CADASTRE DU CANTON DE DEMERS

Avis de motion est donné par monsieur Marco Morin conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement ayant pour objet la fermeture et l'abolition d'une partie d'un ancien chemin du Rang 2 du cadastre de Demers.

2016-11-280

3.11. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU CAMPING MUNICIPAL - AUTORISATIONS

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'autoriser madame Sylvie Samson directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, tout document relatif à la demande de certificat d'autorisation pour la réfection des installations sanitaires au camping municipal.

Qu'en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, et conformément aux exigences de l'item 2.4 du Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, que monsieur Nicolas Viel du **Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup inc.** soit autorisé à soumettre la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-281

3.12. LOCATION DE SALLES POUR LA TABLE FAMILLE DES CINQ CANTONS, POUR LES CUISINES COLLECTIVES ET POUR LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT différentes demandes du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup pour la location des salles Horizon et Aux Quatre-Vents pour la tenue des activités relatives aux cuisines collectives, des rencontres de la "Table Famille des Cinq Cantons" ainsi que pour la fabrication des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de prêter gratuitement au Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup, soit plus spécifiquement à l'Équipe en organisation communautaire du CLSC, les salles suivantes :

1. la salle Aux Quatre-Vents pour les activités relatives aux "Cuisines collectives" et celles relatives à la "Table Famille des Cinq Cantons", et ce, pour l'année 2016 et les années suivantes;
2. les salles Horizon et Aux Quatre-Vents pour la fabrication des paniers de Noël, et ce, pour l'année 2016. Cette activité se fait en alternance dans les municipalités rurales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-282

3.13. FEUILLET PAROISSIAL 2017 - ESPACE PUBLICITAIRE

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup réserve un espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2017 pour un cout de 70 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-283

3.14. DEMANDE DE COMMANDITE - ÉLÈVES DES ÉQUIPES DU PROGRAMME-ÉTUDES HOCKEY DES SPHINX DE L'ÉCOLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une contribution afin de supporter les élèves des équipes du programme-études hockey des Sphinx de l'École de Rivière-du-Loup qui évoluent dans la Ligue de Hockey préparatoire scolaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Alex-Antoine Dumas de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup fait partie de cette équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 75 \$ pour une carte d'affaires au nom de l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour un espace publicitaire à l'intérieur de leur programme souvenir qui sera publié cette année à raison de 500 exemplaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-284

3.15. CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ET D'INTERVENTION DE CRISE DU BAS-SAINT-LAURENT

Le Centre de prévention et d'intervention de crise du BSL/Gaspésie nous informe que le nombre de crises psychopathologiques et les crises suicidaires sont en augmentant. Le Centre nous sollicite pour supporter la population en détresse.

Pour ce faire, il nous offre de participer à la troisième édition de leur tirage annuel. L'achat d'un billet au cout de 100 \$ permettra de consolider leur environnement de travail puisqu'ils doivent sans cesse être à jour dans leurs pratiques et leurs installations.



Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de faire l'achat d'un billet au cout de 100 \$ afin d'appuyer le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2016-11-285

4.1. **ACHEMINEMENT DES RESSOURCES INCENDIE PAR PROTOCOLE DE RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup par le biais de son schéma de couverture de risques s'est engagé à fournir les forces de frappe minimales pour combattre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE ces forces de frappe sont respectées en suivant un protocole de recommandation préalablement envoyé au centre CAUREQ 911 dans le but d'acheminer les ressources nécessaires pour tous les risques d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver le protocole de recommandation utilisé par le CAUREQ et qu'elle doit désigner une personne autorisée à y faire les modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adopte le protocole de recommandation pour l'acheminement des ressources et qu'elle y nomme monsieur Jacques-Éric Mercier, directeur incendie, comme personne autorisée à y faire les modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-286

4.2. **APPROBATION DES PLANS PC4 RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE**

ATTENDU que l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi que la directrice générale et le directeur des travaux publics ont analysé les plans PC-4 déposés par la firme Tetra Tech QI inc. pour les travaux prévus en 2017 et 2018 pour la réfection des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le chemin Taché Est, rues Principales et quelques sections des rues perpendiculaires touchant ce chemin et rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe la firme Tetra Tech QI inc. que nous approuvons les plans PC4 tels que déposés le 18 octobre 2016 pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le chemin Taché Est, les rues Principales (Nord et Sud) et quelques sections des rues perpendiculaires touchant ce chemin et rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-287

4.3. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE, les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marco Morin, appuyée par Mme Manon Belzile, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-288

4.4. SOUMISSIONS POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE - SAISON 2016-2017

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées à deux (2) entreprises pour l'achat de 370 tonnes de sel de déglacage pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QU'une seule (1) seule soumission nous a été transmise dans les délais requis de l'appel d'offres, dont voici les résultats :

| Soumissionnaire | Frais de transport | Cout sans taxes pour 370 TM | Taxes | Cout avec taxes pour 370 TM |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------|-----------------------------|
| Mines Seleine / Sel Windsor | - | - | - | - |
| Sel Warwick inc. | 33 670,00 \$ | Inclus | 5 042,08 \$ | 38 712,08 \$ |

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la directrice générale a procédé à l'analyse de l'offre reçue et celle-ci est conforme aux exigences du cahier des charges;

ATTENDU QUE cette soumission a été déposée par l'entreprise **Sel Warwick inc.** pour le cout de 38 712,08 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu



D'accepter la soumission présentée par **Sel Warwick inc.** et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 370 tonnes métriques de sel de déglacage de l'entreprise (**Sel Warwick inc.**) pour la saison 2016-2017, dont le coût est de 104,63 \$ la tonne métrique (taxes incluses), transport inclus, faisant un total de 38 712,08 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-289

4.5. SOUSSION POUR LE DIÉSEL - ANNÉE 2017

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) entreprises pour l'achat de 70 000 litres de diesel clair visant l'alimentation de la machinerie de la municipalité, et ce, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçu est de trois (3) dont voici les résultats :

| Soumissionnaire | RACK du 21 octobre 2016 | Marge | Total du litre (taxes incluses) | Total de la Soumission pour 70 000 L (taxes incluses) |
|--|----------------------------------|------------|--|--|
| 9203-7258 Québec Inc./ Chauffage Rivière-du-Loup | 0,6350 \$ | -0,0172 \$ | 0,9886 \$ | 69 198,85 \$ |
| Le Groupe Gaz-O-Bar | 0,6350 \$ | -0,0000 \$ | 1,0084 \$ | 70 583,15 \$ |
| Pétroles R. Turmel Inc. | 0,6350 \$ | -0,0170 \$ | 0,9899 \$ | 69 295,43 \$ |

ATTENDU QUE, la plus basse soumission a été déposée par **9203-7258 Québec Inc. / Chauffage Rivière-du-Loup**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la soumission présentée par l'entreprise **9203-7258 Québec Inc. / Chauffage Rivière-du-Loup** dont la marge de profit est de -0.0172 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-290

4.6. SOUSSIONS POUR LE MATÉRIEL DE SABLIERE ET LA LOCATION DE MACHINERIE

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées à trois (3) entreprises (*Excavation Dany Ouellet, Les Boisés Grande Fourche et Transport Saindon*) pour la fourniture de machinerie et de matériel de sablière pour la réalisation de différents travaux tels que drainage, réparation de chemins, etc., pour l'année 2017;

ATTENDU que pour la fourniture de matériel de sablière, nous n'avons reçu qu'une soumission et que celle-ci fut présentée par *Transport Saindon*;

ATTENDU que pour la fourniture de machinerie, nous avons reçu deux (2) soumissions, soit une (1) seule pour les pelles mécaniques et deux (2) pour la fourniture de camions;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité accepte les soumissions suivantes :

1. Pour la location des pelles mécaniques, l'entreprise retenue est **Excavation Dany Ouellet** puisque c'est la seule reçue ayant fourni une soumission pour ce type de machinerie. Le tarif horaire pour la location de pelles mécaniques est de 115,00 \$ l'heure et celui pour le chargeur sur roues est de 110,00 \$ l'heure;
2. Pour la location de camions, l'entreprise retenue est **Transport Saindon** puisque c'est la soumission la plus basse. Le tarif horaire est de 70,00 \$ et le nombre de tonnes par camion est de 15,50 tonnes.
3. Pour le matériel de sablière, l'entreprise retenue est **Transport Saindon**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-291

4.7. DEMANDE DE L'ENTREPRISE MARCHAND GÉNÉRAL DE ST-HUBERT INC. - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Correspondance de madame Dany Morin et monsieur Lucien Gendron, propriétaires de l'entreprise "**Marchand Général St-Hubert inc.**" nous demandant l'autorisation de déposer la neige de leur cour dans la cour arrière de l'édifice municipal, car il n'y a aucun autre endroit sur leur terrain où se serait possible de le faire.

Suite à une discussion concernant les difficultés pour les immeubles de ce secteur de procéder au déneigement,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise l'entreprise "**Marchand Général St-Hubert inc.**" à transporter leur neige sur notre terrain situé du côté ouest de l'édifice municipal, soit complètement à l'arrière de l'édifice du côté de la bibliothèque. Ce transport de neige devra être fait de façon à ne pas nuire au libre passage à pied et en véhicule de toute sorte sur le stationnement de l'édifice.

L'entreprise "**Marchand Général St-Hubert inc.**" sera tenue responsable de tous dommages qui pourraient être causés par le transport de leur neige.

De plus, il est entendu que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pourra mettre fin à cette entente en tout temps, peu importe la raison, que ce soit pour une trop grande accumulation de neige, plaintes du MDDELCC, etc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-292

4.8. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'USINE DE FILTRATION

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter la soumission de Servlinks Communication pour l'achat d'un ordinateur pour l'usine de filtration. Le cout estimé est de 800 \$ plus un montant situé entre 200 \$ et 400 \$ pour l'installation et la configuration de l'appareil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1. **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - M. ALEXANDRE OUELLET**

N'ayant pas reçu le dossier de monsieur Alexandre Ouellet, ce sujet est reporté.

2016-11-293

5.2. **MANDAT À UN AVOCAT - IMMEUBLE SITUÉ AU 75, CHEMIN TACHÉ EST**

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser la directrice générale à mandater notre procureur pour l'envoi d'une mise en demeure qui sera adressée au propriétaire de l'immeuble situé au 75, chemin Taché Est.

Cette mise en demeure avertira le propriétaire de l'immeuble :

1. de procéder au nettoyage de son terrain dans les plus brefs délais, soit d'enlever ou de faire enlever les véhicules qui ne sont pas immatriculés, la ferraille, les pneus, etc.;
2. que nous avons des raisons de douter que le futur garage à construire sur le terrain de l'immeuble ne servira pas exclusivement à des fins résidentielles et si tel est le cas, l'usage commercial étant prohibé dans ce secteur, des procédures judiciaires seront entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-294

5.3. **MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE CONCEPTS POUR LA RECONSTRUCTION DU BARRAGE SOUS LA FORME D'UN DÉVERSOIR**

ATTENDU l'état de notre écluse actuelle qui nous oblige à prévoir sa reconstruction pour l'automne 2018;

ATTENDU que dans ce contexte, un premier concept de reconstruction a fait l'objet d'un rapport par GENIVAR en 2013 et que les coûts associés à la construction de ce barrage sont jugés trop onéreux par la Municipalité;

ATTENDU la rencontre qui s'est tenue le 27 septembre 2016, à laquelle étaient présents des représentants de la Municipalité, de la Firme WSP et de la MRC;

ATTENDU que suite aux discussions tenues sur les différentes contraintes associées à ce barrage lors de cette rencontre, la Municipalité souhaite mandater une firme d'ingénierie afin d'effectuer une étude de faisabilité pour évaluer un projet de déversoir fixe en enrochement;

ATTENDU que le 27 octobre 2016, nous avons reçu de la firme d'ingénierie WSP Canada Inc., une offre de service relatif à ce mandat;

ATTENDU que nous sommes en attente d'une soumission de la firme d'ingénierie Tetra Tech pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup mandate la directrice générale pour octroyer le contrat pour effectuer une étude de faisabilité pour évaluer un projet de déversoir fixe en enrochement pour le remplacement de notre écluse au plus bas soumissionnaire.

6. **LOISIRS ET CULTURE**

2016-11-295

6.1. **MÉNAGE DU CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'absence d'un technicien d'intervention en loisirs depuis plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux devant avoir être réalisés en aout ou septembre ne sont pas tous réalisés;

CONSIDÉRANT que l'activité de l'Halloween s'est tenue tel que prévu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que monsieur Guy St-Pierre soit mandaté pour finaliser les travaux prévus en aout et septembre (ménage, etc.) et faire le ménage faisant suite à l'activité de l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2. **ACHAT D'UNE CAISSE ENREGISTREUSE**

Ce sujet est reporté.

2016-11-296

6.3. **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "ILLUSIONS" DE ST-HUBERT**

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'aider financièrement le Club de patinage artistique "**Illusion de St-Hubert**" et de leur allouer deux (2) heures de glace gratuite par semaine plus les heures de glace la journée du spectacle qui se déroulera en mars 2017, et ce, pour la saison 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-11-297

6.4. **AFFICHE PUBLICITAIRE ANNÉE 2017 - DEMANDE DES TAPAGEURS DE ST-HUBERT INC.**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'accepter de payer un montant de 25 \$ au comité **Les Tapageurs de St-Hubert Inc.** pour une affiche publicitaire au relais de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-11-298

6.5. PARTY DE NOËL DES ENTREPRISES - DEMANDE DU GYMNASE

ATTENDU l'organisation du Party de Noël des entreprises qui se tiendra le 3 décembre prochain au gymnase de l'École des Vieux-Moulins;

ATTENDU que cet événement permet à toutes les entreprises et tous les travailleurs autonomes de célébrer le temps des fêtes ensemble;

ATTENDU que cette année, deux (2) organismes à but non lucratif, soit la Corporation de développement Économique et Touristique de Saint-Hubert et la Gang des Traînés de Saint-Hubert, ont repris le flambeau de l'organisation de cet événement;

ATTENDU que les organisateurs nous demandent de leur commanditer la location de la salle du gymnase et de la cuisine pour cette soirée;

ATTENDU que les comités organisateurs ont comme mandat à promouvoir la vie culturelle, sociale, touristique et économique de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de prêter gratuitement le gymnase de l'École des Vieux-Moulins dans le cadre de la 12^e édition du Party de Noël des entreprises qui aura lieu le 3 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2016-11-299

7.1. ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER ET SUR APPEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. Les membres du personnel qui travailleront pour la Municipalité pour l'entretien des chemins d'hiver, à temps plein, saisonnier, pour la saison 2016-2017, sont messieurs Christian Boucher et Marc Beaulieu;
2. Que messieurs Mario Côté, Guy St-Pierre, Gaston Lévesque, Martin Beaulieu, Mathieu St-Pierre, Alexandre Ouellet, Jeannot Tremblay, Marc Dion et Berthier Sirois (souffleuse) soient engagés sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2016-2017.
3. Les conditions de travail pour toutes les personnes ci-haut mentionnées sont celles stipulées dans les conventions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7.2. INVITATION À PARTICIPER À UN ATELIER DE DISCUSSION SUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ

La MRC de Rivière-du-Loup invite les élus, la direction générale ainsi que les administrateurs de la corporation de développement à un atelier de discussion sur les services de proximité. Cette rencontre aura lieu le 15 novembre 2016 de 17 h 30 à 19 h à la salle Émilien Michaud de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les personnes intéressées doivent réserver à l'avance, soit avant le 10 novembre 2016 afin de prévoir la quantité de personnes pour le gouter.

Les personnes intéressées à participer à cette rencontre vont informer la directrice générale ou procéder directement à leur inscription.

2016-11-300

7.3. PARTY DE NOËL POUR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité accepte que les élus et les employés municipaux participent au - *Party de Noël des entreprises* - organisé par la Corporation de développement touristique et Économique de Saint-Hubert et la Gang des Trainés de Saint-Hubert. L'activité aura lieu le 3 décembre 2016 et le paiement des frais reliés à cette activité représentent 30 \$ par personne participante pour une dépense estimée à 1 000 \$, le tout payable à même le poste budgétaire 02 11000 499.

La municipalité payera pour le souper des élus, du personnel de la municipalité ainsi que pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'agente de développement.

De plus, la municipalité payera pour 1 représentante de la bibliothèque, 1 représentant du Comité des loisirs, 1 représentant du CCU, 1 représentant de la CDTE, 1 représentant du comité d'embellissement et 1 représentant du comité Famille.

Une table ou 2 seront réservés pour que les élus et le personnel de la Municipalité soient regroupés au même endroit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4. RENCONTRES

- CCU le 14 novembre 2016;
- Rencontres sur le budget les 21 et 28 novembre à 19 heures;
- Rencontres du comité des ressources humaines pour les postes aux loisirs.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

Quelques questions ont été posées sur les conditions pour le remisage des VR et sur la vente de nos biens et meubles.



2016-11-301


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

